

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Maclane Deloche Sylvie - President UCAP

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ Salle CRISTAL

à l'occasion de ⁽³⁾ MARCHE DE NOEL

du 03 décembre 2022 à 9 heures

au 04 décembre 2022 à 20 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 05 novembre 2022

Signature

Deloche

Union des
Commerçants
et des Artisans
Portois
UCAP

Mairie
1, place de la République
26800 PORTES-LÈS-VALENCE
Association N°W263003039

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 2022 - 465

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M^{me} DELOCHE Sylvie, UCAP

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^o catégorie

à la salle "Espace Cristal"

à l'occasion de marché de Noël

du 03/12/2022 à 9 heures 00

au 04/12/2022 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 07/11/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif